

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres En exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7	L'AN DEUX MIL QUINZE Le LUNDI 21 SEPTEMBRE à 20 H 30
Date de convocation : 15/9/2015	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison du Village en séance publique sous la présidence de : M. Jean-Pierre DECROIX, Maire
Date d'affichage : 30/9/2015	Étaient présents : M. DECROIX M. LOMMIS Mme SADO M. JOUIN Mmes COURTAIS et LASKRI M. BELEY Absent excusé : M. LEBAR
	Secrétaire de séance : M. JOUIN

La séance est ouverte à 20 h 31.

Le compte rendu du 29 juin et approuvé à l'unanimité.

MARCHÉS RELATIFS AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE – AVENANTS

M. Lommis présente les avenants à prendre dans le cadre des marchés relatifs aux travaux d'aménagement de la mairie pour faire face à dépenses non prévues au moment de la consultation.

Vu la délibération 15/5 en date du 10 mars 2015 relative à l'attribution des marchés passés dans le cadre des travaux d'aménagement de la mairie ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les montants de ces marchés en cours de réalisation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ANNULE l'avenant 1 aux lots 1 et 2 signés par M. le Maire le 22 juin 2015 ;

APPROUVE les avenants suivants :

- | | | | |
|----------------------|--------------------------|--------------------|-------------------|
| - Avenant 1 au lot 1 | (Maçonnerie) | pour un montant de | + 4 400,00 € HT, |
| - Avenant 2 au lot 1 | (Maçonnerie) | pour un montant de | + 4 225,00 € HT, |
| - Avenant 1 au lot 2 | (Menuiserie) | pour un montant de | - 2 540,00 € HT, |
| - Avenant 1 au lot 4 | (Électricité) | pour un montant de | + 1 437,35 € HT, |
| - Avenant 2 au lot 4 | (Électricité) | pour un montant de | + 2 118,58 € HT, |
| - Avenant 1 au lot 5 | (Peinture – Sols collés) | pour un montant de | + 5 584,71 € HT ; |

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires pour cela sont prévus au budget primitif 2015 de la commune.

DÉCISION MODIFICATIVE

M. Lommis explique que grâce à cet artifice comptable la TVA sur les frais d'études peut être récupérée.

Vu le Budget Primitif 2015 voté le 23 mars 2015 ;

Considérant la nécessité d'ajuster ce Budget Primitif afin de faire passer les frais d'étude du Contrat rural, opération « Aménagement de la mairie », (ayant donné lieu par la suite à des travaux) en dépenses de travaux ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE des virements de crédit suivant :

Section d'Investissement :

Dépenses :

Chapitre 041, Article 2135 : + 25 723,57 €

Recettes :

Chapitre 041, Article 2031 : + 25 723,57 €

**DÉLIBÉRATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT
REALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT D'UN MONTANT TOTAL DE 38 105 €
AUPRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE
PRÉFINANCEMENT DES ATTRIBUTIONS DU FONDS DE COMPENSATION POUR
LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (FCTVA)**

M. Lommis présente ce mécanisme de prêt à 0 %, proposé par la Caisse des Dépôts, qui permettra à la commune de recevoir dès cette année une somme correspondant à celle récupérée l'an prochain grâce au fonds de compensation de la TVA.

M. le Maire présente le mécanisme de préfinancement à taux zéro du FCTVA proposé par la Caisse des dépôts et consignations :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE, pour le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, M. le Maire à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé de deux lignes du prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du prêt sont les suivantes :

Montant maximum du prêt : 38 105 €

Durée d'amortissement du prêt : 15 mois

Dates des échéances en capital de chaque ligne du prêt :

- Ligne 1 du prêt : décembre 2016 pour 50 %
- Ligne 2 du prêt : avril 2017 pour 50 %

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 % (et TEG : 0%)

Amortissement : *in fine*

Typologie Gissler : 1A

AUTORISE M. le Maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat.

**TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES – SUPPRESSION DE
L'EXONÉRATION DE DEUX ANS DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE
D'HABITATION**

M. le Maire explique que ce sujet a été examiné en réunion de travail des élus.

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992. Il précise que la délibération peut toutefois supprimer ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du Code général des impôts ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992 ;

CHARGE M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION « POUCES D'YVELINES »

M. le Maire passe la parole à M. Beley, en charge de ce projet pour la commune, sur ce sujet examiné en réunion de travail des élus.

M. le Maire présente le dispositif d'auto-stop organisé.

Vu les compétences de la commune en matière de développement durable ;

Vu que l'adhésion de la commune à l'association « Pouces d'Yvelines » permettra :

- **d'offrir une offre de transports aux personnes ne possédant pas de véhicule propre (notamment un des conjoints des couples n'ayant qu'une voiture, les lycéens circulant hors des horaires de ramassage scolaires, les personnes ayant choisi de se déplacer d'une façon moins polluante) ;**
- **de désenclaver des zones peu ou pas desservies par les transports en commun ;**
- **de créer et renforcer les liens sociaux ;**
- **de favoriser le renoncement de l'utilisation systématique de la voiture seule ;**
- **de favoriser les dispositifs de covoiturage en offrant une solution de secours ;**
- **de participer à la réduction des encombrements de parking dans les lieux de stationnement des transports en commun (notamment les gares) ;**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADHÈRE au principe présenté par l'association « Pouces d'Yvelines » afin de permettre la création et la mise en place d'un dispositif d'auto-stop organisé ;

AUTORISE M. le Maire à signer la future convention présentée par « Pouces d'Yvelines ».

RAPPORT ANNUEL 2014 DU SIARNC

M. le Maire présente le rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2014, qui doit être mis à disposition du public.

Vu la loi n° 95/101 du 2 février 1995 ;

Vu le décret n° 95/635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;

Considérant que cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver ce document, afin de le mettre à disposition du public en mairie, dans les 15 jours qui suivent sa présentation au Conseil municipal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND connaissance du rapport annuel du SIARNC relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2014 ;

DIT que ce document sera tenu à la disposition du public.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

M. Lommis présente les ajustements à opérer sur le budget primitif. Il s'agit notamment d'ajouter 10 000 € pour le changement du mobilier de la mairie réaménagée, 10 000 € aux 300 000 € de travaux déjà prévus (avec les avenants 305 000 € de travaux seront à payer), et d'intégrer le versement du prêt à 0 % qui vient d'être voté.

Vu le Budget Primitif 2015 voté le 23 mars 2015 ;

Considérant la nécessité d'ajuster ce Budget Primitif en fin d'année ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE des virements de crédit suivant :

Section d'Investissement :

Dépenses :

Opération 79, Article 2184 : + 10 000,00 €

Opération 81, Article 2135 : + 10 000,00 €

Recettes :

Opérations financières, Article 1641 : + 20 000,00 € (soit 38 105 € - 18 105 €)
emprunt 0 % emprunt prévu
pour équilibrer le BP

URBANISME

Contentieux : M. le Maire fait le point sur les contentieux :

➤ Recours en indemnités (M. Maia) :

L'audience de la Cour Administrative d'Appel devait avoir lieu le jeudi 17 septembre.

M. Maia a fait parvenir un nouveau mémoire le vendredi 11 septembre, qui a été transmis par la Cour à notre avocat.

L'audience est renvoyée *sine die*.

➤ Refus de 7 permis pour des bureaux (M. Maia) :

M. Maia, condamné par la Cour administrative d'Appel – qui a confirmé la décision de la commune de ne pas accorder les permis de construire – à verser 3 000 € à la commune, a porté l'affaire devant le Conseil d'État qui étudie la recevabilité de cette demande.

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme du Tremblay-sur-Mauldre : Une réunion des personnes publiques associées – dont Mareil fait partie – aura lieu le jeudi 1^{er} octobre au Tremblay.

Autorisations d'urbanisme : M. le Maire présente les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis la dernière séance du Conseil.

Nom	Adresse Travaux	Type demande	Nature travaux	Date dépôt	Décision	Date décision
SCEA Élevage de la Mare Barbaut	La Mare Barbaut	PC	Création bâtiments agricoles (équins)	30/7/15	Incomplet	
Les Terres Blanches	Route du cimetière	DP	Installation pompe	17/6/15 7/9/15	Incomplet	
Jérôme DORNIER	10 rue de l'Hirondelle	DP	Remplacement clôture	9/9/15	–	
Éric COURLET	1 place des Vignes	DP	Ravalement	14/9/15	–	

Déclarations d'intention d'aliéner : M. le Maire a choisi de ne pas exercer le droit de préemption de la commune pour la vente suivante : Vente AMART-HOBRÄCK / GUILLEMIN, 6 route de Montfort, le 27/8/15.

TRAVAUX

Contrat rural / Travaux à la mairie : Le 1^{er} acompte de la subvention du Département a été versée très rapidement. Les travaux se passent bien ; un ravalement partiel est prévu demain.

Programme triennal de voirie : Les subventions du Département pour la réfection de la signalisation et pour la fin des travaux sur la sente du Corridor ont été obtenues. Les travaux sont prévus à partir d'octobre.

Stationnement rue du Bout de l'Eau : M. Lommis présente un projet de matérialisation de places de stationnement ayant pour but de ralentir la circulation et de laisser les trottoirs libres. Des places seraient créées sur la chaussée dans le bas de la rue et à cheval sur le trottoir et la chaussée – en laissant la place pour le passage d'un landau – dans le haut de la rue. Ce projet est estimé à 4 000 € TTC.

Aménagement de la rue de la Mairie : M. le Maire informe le Conseil qu'IngénieurY' a établi un premier projet d'aménagement de la rue de la Mairie, qui s'élève à 192 000 €. Il précise qu'il s'agit là d'une estimation très grossière.

Dotation d'Action Parlementaire : Le dépôt des dossiers pour l'an prochain devra se faire entre les 2 janvier et 31 mai. M. le Maire invite les conseillers à réfléchir à des projets.

CŒUR D'YVELINES

M. le Maire a désigné des représentants pour la commune au sein des groupes de travail relatifs à la mutualisation des services (1 élu, M. Lommiss ; 1 administratif, le secrétaire de Mairie).

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicat Intercommunal à Vocation Spéciale Mareil-Bazoches-Le Tremblay (SIVOS MBT, école maternelle) : Exposé de Mme Sadoc. La rentrée s'est effectuée avec 37 enfants.

Syndicat Intercommunal de transport des Élèves de la Région de Rambouillet (SITERR) : Exposé de Mme Sadoc. Une réunion est prévue jeudi prochain. Il y a eu changement d'horaire pour le lycée Bascan (Rambouillet).

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) : Exposé de Mme Courtais. La prochaine réunion est fixée au 10 octobre.

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction d'Eau (SIRYAE) : Exposé de Mme Courtais. Le rapport sur la qualité de l'eau est arrivé en mairie.

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) : Exposé de Mme Laskri. Une réunion est prévue jeudi 24 septembre.

Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) : Exposé de M. Beley. Une réunion est prévue demain. M. le Maire annonce que la commune a émis le souhait de ne pas bénéficier de l'option énergie verte, car cela représentait un surcoût.

Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets (SIEED) : La prochaine réunion est prévue jeudi 24 septembre.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Mauldre Supérieure et de ses affluents (SIAMS) : La prochaine réunion est prévue jeudi 24 septembre.

INFORMATIONS DIVERSES

Cimetière : M. le Maire explique qu'il a engagé la réflexion sur la rénovation du cimetière en réunissant les élus intéressés. Il a demandé l'aide des PFG pour la rénovation des tombes en désuétude ou à l'abandon. Des travaux sont également prévus à l'entrée (portail) et devant (aménagement de l'espace) le cimetière. Le budget de 2016 tiendra compte de ces travaux et notamment du nombre de tombes qui seront relevées.

Naissance : Les familles ayant reçu un bouquet à l'occasion de la naissance de leur enfant ont remercié la Mairie pour cette attention.

Inscription sur la liste électorale : M. le Maire rappelle qu'il ne reste plus que quelques jours pour s'inscrire pour pouvoir voter à l'élection régionale de décembre. Une permanence spéciale est d'ailleurs organisée le mercredi 30 de 14 heures à 16 heures.

Assises de la ruralité : M. le Maire présente cette opération créée par le Département afin de permettre d'élaborer sa politique en faveur des territoires. Elle se fera en 3 phases : consultation (octobre / décembre 2015), avant une analyse des données récoltées et la restitution finale.

RD 191 : La réunion prévue entre les élus concernés et le Sous-préfet annulée à la dernière minute.

Canton d'Aubergenville : M. le Maire rappelle aux élus – qui ont reçu une invitation – qu'une réunion des élus du canton est organisée le 15 octobre.

La Poste : M. le Maire annonce qu'une visite de la plateforme de Méré est organisée à l'intention des élus le 29 septembre.

Dépôts sauvages : Une réunion d'information aura lieu le 8 octobre en sous-préfecture de St-Germain-en-Laye. M. Lommis en profite pour rappeler que la commune ne fera plus enlever les dépôts sauvages de végétaux.

Fête du village : Mme Courtais se félicite que la fête ait été une réussite malgré le mauvais temps. M. le Maire souligne le succès de la remise des dictionnaires aux enfants entrant en 6^e à cette occasion. M. Lommis conclut en disant qu'il souhaite engager une réflexion sur un moyen de marquer l'entrée en 2^{nde} des Mareillois puisque la remise des dictionnaires s'est bien passée.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 21 h 37.